ART. 2 N° CD153

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD153

présenté par M. Adam, rapporteur

ARTICLE 2
Modifier ainsi la première phrase de l'alinéa 3 :
1° Substituer aux mots :
« redevables des »
les mots:
« soumises aux » ;
2° En conséquence, substituer aux mots :
« à la mise en œuvre »
les mots:
« au respect » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.